



PÔLE REVENDICATIF / ASSOCIATIF BMAD

COMPTERENDU

SANTÉ
SOCIAUX

Paris, le 28 aout 2014

Nom du fichier :bmad_crendu_cmp_03juill14_140828A.doc

Total page(s) :5 pages

Réf. :LLN/RM

Objet : Compte rendu CMP BMADdu 03 juillet 2014

Compte-rendu de la Commission Mixte Paritaire de la Branche Aide à Domicile du 03 juillet 2014

Représentaient la CFDT : Christine CHALLET, Alda GAULTIER, Solange HUGUET, Loïc LE NOC.

Points à l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 20 mai 2014

Approbation du compte rendu du 10 juin 2014

1. Frais professionnels
2. Organisation du temps de travail
3. Prévoyance
4. Congés payés
5. Questions Diverses

Les deuxcomptes-rendus sont approuvés après de petites modifications.

1. Frais professionnels

La CFDT demande que la notion de « temps réel » soit clairement énoncée, qu'il soit aussi inscrit les définitions de « trajet » et de « déplacement » afin d'éviter les interprétations. Au sujet des remboursements des indemnités kilométriques la CFDT fait remarquer que l'enveloppe actuelle permet le paiement des indemnités kilométriques dans un registre bien supérieur au barème de la fonctionpublique ! Alors pourquoi devrait-on baisser ce qui est déjà insuffisant pour les salariés ?

De plus le système est doublement pervers : pour ne pas payer des IK les employeurs morcellent les emplois du temps et dégradent les conditions de travail et les salariés veulent faire des kilomètres pour avoir des IK en guise de complément de salaire.

Autre sujet polémique : les estimations proposées par L'USB en nombre de km annuels ne correspondent absolument pas au kilométrage moyen présenté au ministère lors du chiffrage du précédent avenant de revalorisation des IK....

La CFDT demande quels sont les chiffres les moins faux : ceux fournis au ministère ou ceux de L'ADMIR ayant servis à l'estimation... la réalité est sans doute plus nuancée ?

L'USB a une autre interprétation du chiffrage des IK et parle « d'enveloppe acceptable » pour les financeurs.

Autre question qui pose problème : les assurances et les malus engendrés lors d'accident du véhicule en usage professionnel

Une nouvelle proposition sera faite par l'USB pour la CMP de septembre.

2. Organisation du travail dont temps partiel

Suite à la dernière CMP et les nouvelles propositions faites, certains échanges sont faits sur le texte, d'autres sur le fond du sujet.

La CFDT se trouve un peu isolée face aux employeurs car certaines Organisations Syndicales sont non signataires de l'ANlet le débat s'en ressent.

La CFDT rappelle qu'il est temps de comprendre qu'une loi a été votée et devra de toute façon être appliquée. Mais il faut le faire de façon à permettre aux salariés de travailler dans de bonnes conditions. La loi a été votée en juin 2013 : depuis les employeurs n'ont guère pris la mesure de cette loi.

La CFDT fait de nouvelles propositions et note les avancées en précisant que certains points ne sont pas négociables.

L'USB voudrait pouvoir maintenir la durée minimum obligatoire des temps partiels à 70H/mois. Pour la CFDT l'objectif est les 24 h pour tous les temps partiels subis dans un calendrier raisonnable. Des points techniques sont en suspens et, en particulier le taux de rémunération des heures complémentaires.

La CFDT demande une baisse significative en nombre et durée des interruptions d'activité.

Une nouvelle proposition sera faite par l'USB pour la CMP de septembre.

3. Prévoyance

Les signataires de la CCN ont reçu de la part des assureurs un courrier de dénonciation à titre conservatoire. Le déficit cumulé est de 34 millions d'euros. Plus de 70 % du déficit est lié à la mensualisation. Les assureurs disent ne pas vouloir abandonner les salariés de la branche et vouloir se tenir informés des résultats de la négociation afin de se prononcer fin octobre.

L'USB reprend la partie 2 du document remis par les assureurs et liste les propositions.

- Ne pas toucher aux risques décès et invalidité
- Propositions d'impacter tous les autres points
- Augmenter la cotisation de 2%
- Passer la franchise à 6 jours
- Baisser les charges patronales à 25% (actuellement la prévoyance règle 30 % des charges patronales sur les indemnités versées dans le cadre du maintien de salaire en arrêt de travail)
- Proposition de baisser l'indemnisation de l'incapacité à 70% au lieu de 73 aujourd'hui.

La CGT demande que le maintien de salaire sorte de la prévoyance...

L'USB estime que six jours de carence en maladie est une chose fréquente et menace: si le maintien de salaire est retiré de la prévoyance les établissements appliqueront la durée maximum légale de la carence et maintien du salaire pendant un mois.

La CFDT estime que ce ne sont que des provocations de la part des employeurs en réponse à la CGT et laisse la responsabilité des propos à leurs auteurs et propose de recentrer la négociation sur sa demande initiale d'un texte global présenté lors de la dernière CMP :

- composition de la commission de suivi,demande CFDT de mise en place de la subrogation,obligation des 11 heures de suivi et organisation du travail, etc...
- il convient d'aborder le sujet de la prévoyance de façon pluriannuelle car des mesures seront temporaires d'autres pérennes.

L'USB propose de nouvelles mesures :

- augmentation de la cotisation à 3.00% avec répartition 2/3 employeurs, 1/3 salariés.
- franchise à cinq jours
- maintien des charges 23%

La CFDT insiste sur le fait que les accords de prévention de la pénibilité et Risques Psycho-Sociaux vont produire des effets à moyen terme pour le moment difficiles à chiffrer.

L'enveloppe 4 de l'AGFAP (prévoyance) permet de mettre en place des mesures de prévention des RPS comme la mise en place d'une plateforme d'écoute téléphonique pour les salariés en situation de souffrance.

La demande de subrogation CFDT est selon L'USB impossible à saisir pour des raisons de « trésorerie ». La CFDT rétorque que la subrogation aurait une vertu de responsabilisation des employeurs vis-à-vis des dossiers de prévoyance : le fait de maintenir le salaire amènerait une gestion plus rigoureuse des dossiers afin d'obtenir l'activation des garanties par les assureurs !

L'USB dit avoir entendu le problème des indemnités et les délais inadmissibles de versement. Il faut être en mesure de répondre rapidement aux salariés et

aux employeurs pour remplir complètement et correctement les dossiers. Les assureurs ne pouvant traiter des dossiers incomplets !
Sur les nouvelles propositions de L'USB, la CFDT précise que l'économie serait identique si le maintien des charges patronales était de 15% en gardant 3 jours de carence.

La CGT insiste sur le fait de retirer le maintien de salaire dans ces calculs, si cela était les salariés n'auraient qu'un mois de salaire maintenu et ensuite seulement les indemnités journalières de la CPAM.

L'USB demande de rajouter des dates pour permettre ces négociations et donner toutes les informations nécessaires à tous.

Nouvelles dates de CMP : 10/09 ; 24/10 ; 15/12

L'USB s'engage à remettre de nouvelles propositions pour la prochaine CMP

4. Congés payés

Concernant le texte de révision proposé par la CFDT, l'USB estime que la partie sur les jours de fractionnement est une interprétation de texte de la CFDT. Pour la maladie avant et/ou pendant les congés payés il existe une décision de la cour européenne de justice à ce sujet. Sur l'article des congés pour enfants malades, les employeurs veulent se renseigner avant d'aller plus loin.

La CFDT maintient que les jours de fractionnements sont un dû pour les salariés mais que trop souvent les employeurs les retirent par un subterfuge en utilisant un document ou le salarié pour se voir accepter ses demandes de congés payés renonce par anticipation aux jours supplémentaires liés à un éventuel fractionnement ! En droit il n'est pas possible de renoncer à un droit avant son ouverture....

La proposition de la CFDT pour les congés enfants malades est : 4 jours par enfant jusqu'à 15 ans et 10 jours par enfant handicapé jusqu'à 18 ans.

Accord à compléter pour la prochaine CMP.

5. Formation professionnelle

En lien avec la nouvelle loi il faut réécrire le titre de la CCN sur la formation mais une grosse difficulté est que nous sommes toujours en attente de décrets. Ils sont annoncés pour fin juillet et fin aout mi-septembre.

De son côté L'OPCA UNIFORMATION doit nous faire des propositions mais sans les décrets. Il faudrait donc travailler en deux étapes avec un texte provisoire afin d'être opérationnels en janvier et ensuite une nouvelle négociation.

Il faut impérativement déterminer rapidement : le taux de cotisation et sa répartition, mettre sur pied une liste opposable aux employeurs pour le CPF et les priorités de branche.



Pour fin décembre, il faut renouveler la convention avec un niveau de service en rapport avec le taux de cotisation.

Le CA D'UNIFORMATION de fin octobre aura besoin du positionnement de la branche sur la cotisation.

6. Ordre du jour de la prochaine CMP

1. Frais professionnels
2. Temps partiel
3. Prévoyance
4. Congés payés
5. Formation professionnelle
6. Contrat de génération
7. Edec autonomie

Les négociateurs